

RESSOURCES

Vous pouvez solliciter votre service de prévention et de santé au travail pour :

- » Votre démarche d'évaluation du risque silice
- » Votre stratégie de mesurages pour définir les Groupes d'Expositions Similaires (GES)
- » Un accompagnement du choix des moyens de prévention collective et des EPI
- » La sensibilisation des salariés

Ces services sont inclus dans votre cotisation.

Pour toute information complémentaire, contactez votre Médecin du travail.

Mon contact de référence :



Vous êtes employeur

Prévention des risques

LA SILICE CRISTALLINE

De quoi parle-t-on ?

La silice cristalline est naturellement présente dans la plupart des matériaux naturels d'origine minérale (sable, granit, ardoise...). Par conséquent, on la retrouve dans de nombreux matériaux (béton, mortier, enduit...) sous forme de poussières.

Plus d'informations dans notre dossier web dédié à la silice cristalline :



CONTACT

📍 25 rue Carl Linné, 49000 Angers

☎ 02 41 47 92 92

🌐 <https://smia.sante-travail.net>

SMIA – Service Médical Interentreprises de l'Anjou 49 ANGERS – Diffusion et utilisation soumises à l'accord du SMIA.
COM_PRA_011_002 – 01/2024

Quels sont les risques et effets sur la santé ?

Quels secteurs d'activités sont concernés ?

Quels sont les principaux moyens de prévention ?

LES RISQUES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

La voie de pénétration principale de la silice cristalline est l'inhalation (par le nez ou la bouche) de poussières renfermant de la silice.

Une exposition à la silice cristalline peut provoquer :

DES MALADIES RESPIRATOIRES GRAVES VOIRE MORTELLES

- Silicose (Responsable de lésions des poumons, évoluant malgré l'arrêt de l'exposition)
- Bronchite chronique
- Cancer

DES DYSFONCTIONNEMENTS DU SYSTÈME IMMUNITAIRE

(lupus, sclérodémie, polyarthrite)

DES ATTEINTES RÉNALES

LA PRIORITÉ : Substituer la silice cristalline ou le procédé par des produits ou procédés moins dangereux pour la santé



En cas d'exposition à la poussière de silice cristalline, vous devez respecter les règles spécifiques à la prévention des agents CMR : Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques. Certaines de ces pathologies sont considérées comme des maladies professionnelles.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ EXPOSÉS

» Bâtiment et Travaux Publics (BTP)



» Prothésiste dentaire
Sablage, ponçage, meulage



» Espaces verts
Aménagement et création



» Travaux en carrière



» Funéraire
Travail du granit et des pierres reconstituées



» Verrerie, cristallerie
Fabrication de produits ayant des charges minérales siliceuses



» Bijouterie
Taille, sablage, ponçage



» Aménagement intérieur
Poseur, agenceur...



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Le SMIA peut vous accompagner (conseils, suivi, choix d'EPI adaptés à votre activité...)

L'ÉVALUATION DE L'EXPOSITION DES SALARIÉS

- Définir les tâches exposantes, la fréquence et la durée d'exposition
- Définir les Groupes d'Exposition Similaire (GES) : groupe de travailleurs ayant des tâches et une exposition similaire
- Réaliser des mesurages 1 fois par an avec un organisme accrédité COFRAC pour vous assurer du respect des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

LES PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION

PROCÉDÉS DE TRAVAIL

Utiliser des procédés qui suppriment ou limitent les poussières : aspiration intégrée, brumisation, abattage à l'humide...

CAPTAGE A LA SOURCE

Utiliser les systèmes de captage à la source s'ils existent : dossier aspirant, cabine aspirante, table aspirante...

OUTILLAGE

Utiliser les équipements de travail et les outils adaptés à la tâche

ASPIRATION

Utiliser un aspirateur avec filtre à Très Haute Efficacité (HEPA)



©serikbaib - stock.adobe.com

PRÉCAUTIONS

Ne pas utiliser les soufflettes et les balais qui remettent les poussières en suspension

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

MASQUE

Appareil de protection respiratoire anti-poussières à adapter en fonction de la tâche, sa durée et le niveau d'exposition (FFP3, demi-masque avec filtre(s) P3...)

GANTS

Gants de protection de préférence à manchettes

VÊTEMENTS

Vêtements de travail contre les poussières (type 5)

LUNETTES

Lunettes de sécurité avec protections latérales

LA PRIORITÉ :
Protéger les voies respiratoires de vos salariés